
COMMUNIQUE DE PRESSE

Bastia, le 13 juillet 2021

Nous venons d'apprendre par la presse et avec stupéfaction les dispositions sanitaires arrêtées par M. le Préfet de Haute-Corse pour les communes de Balagne et de Saint-Florent.

Au-delà de l'absence d'échanges et de concertation, alors qu'il s'agit d'un enjeu sanitaire mais également économique crucial et que la CCI de Corse est l'institution représentante légitime de ses ressortissants, rien aujourd'hui ne permet de justifier de la proportionnalité des restrictions drastiques décidées, en réalité des fermetures à peine voilées, avec les menaces réelles pesant sur la santé publique des concitoyens des communes concernées.

Aussi et sans esprit polémique, nous assurons en premier lieu tous les commerçants et chefs d'entreprise concernés de notre soutien le plus total, et saisissons dès cet après-midi nos avocats afin de préparer un recours visant non pas à supprimer toutes les dispositions sanitaires, mais à modifier et adapter cet arrêté afin qu'il ne condamne pas définitivement à la ruine nos ressortissants.

Une jauge peut en effet se concevoir, mais encore faut-il l'adapter aux différentes configurations, terrasses et/ou intérieur ; quant à la fermeture couperet à 23 heures de tous les établissements, nous considérons qu'elle est totalement excessive une fois la jauge établie et respectée.

Nous appelons donc à l'ouverture immédiate d'un dialogue avec les autorités préfectorales et sanitaires et restons mobilisés pour la recherche sereine des dispositions les plus efficaces et les plus adaptées.

Nous rappelons enfin que nous partageons l'objectif commun qui vise à combattre et vaincre la pandémie par la seule mesure aujourd'hui qui est de nature à y parvenir rapidement, soit l'accélération et la généralisation de la campagne de vaccination.